



COMMUNE DE VEYTAUX

PRÉAVIS No 20/2025

PRESENTE PAR LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE
DU LUNDI 4 MAI 2026

relatif à

**l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine
administratif de CHF 566'100.00 TTC au maximum, pour
couvrir les frais liés à la réfection du Quai Alfred-Chatelanat**

Date de la commission : mercredi 27 mai 2026, à 17h00
Salle du Conseil communal – Rue du They 1



Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En décembre dernier, la Municipalité de Veytaux est venue devant votre Conseil avec un préavis n° 20/2025 pour la réfection du Quai Alfred Chatelanat. Dans votre séance du 23 mars 2026, vous aviez décidé de le renvoyer à la Municipalité pour complément d'informations.

La Municipalité a pris le temps de la réflexion et revient ce jour devant avec un projet semblable, mais répondant aux demandes et remarques de la commission.

1. OBJET DU PRÉAVIS

Par le présent préavis réexaminé, la Municipalité de Veytaux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 566'100.00 TTC au maximum, pour couvrir les travaux liés à la réfection du Quai-Chatelanat pour le tronçon allant du kiosque du petit port jusqu'au pont de la Veraye.

2. ETAT ACTUEL DU QUAI-CHATELANAT

L'état actuel des quais est, à bien des égards, à déplorer. Le revêtement en goudron, posé il y a plusieurs décennies, présente aujourd'hui de nombreuses dégradations : fissures, affaissements et irrégularités importantes. Les racines des arbres situés le long du quai ont, au fil des ans, soulevé et cassé le bitume, créant de grosses bosses et déformations qui nuisent considérablement à la circulation sur les quais.

Ces détériorations rendent les quais inconfortables et parfois dangereux pour les piétons et les cyclistes.

Au-delà de la simple question du revêtement, la configuration actuelle des quais ne répond plus pleinement aux attentes contemporaines en matière de convivialité et de qualité des espaces publics. La prédominance du revêtement bitumé, combinée à une végétation insuffisante, appauvrit la qualité paysagère de ce site pourtant emblématique de notre commune.

Face à ce constat, la Municipalité souhaite engager une réfection complète des quais, avec une approche globale intégrant à la fois la rénovation du revêtement bitumineux, la requalification de l'espace public et le raccordement, accessible toute l'année, du réseau d'eau potable du kiosque.

L'objectif est de reverdir les quais en mettant en avant l'esthétisme, la diversité des essences et la production florale tout au long de l'année, de rééquilibrer les usages entre piétons et cyclistes, et de redonner aux rives un caractère accueillant et champêtre, en créant un lieu de détente.

La volonté de la Municipalité est donc d'agrandir l'espace vert en réduisant l'espace routier.



3. RACCORDEMENT A L'EAU POTABLE

La décision de raccorder le kiosque à l'eau potable depuis le quai Ami Chessex fait suite à un constat du SIGE qui remet en question la conduite actuelle qui dessert le local de la vigne de Chillon, ainsi que le kiosque.

En effet, cette conduite ne garantit pas la qualité de l'eau distribuée à cause de l'exposition de celle-ci et de sa longueur. Pour garantir une hygiène conforme, il faudrait laisser l'eau couler quelques minutes avant chaque utilisation. Dans ces conditions, le SIGE ne pourra pas accepter encore longtemps cette installation.

Autre raison, ce raccordement n'étant pas hors gel, il est nécessaire chaque hiver de le fermer et de le purger, ce qui implique de fournir en eau potable, tous les deux jours, le kiosque.

4. DESCRIPTION DES TRAVAUX A ENTREPRENDRE

Les travaux suivants sont prévus pour la réfection des quais et leur réaménagement :

- Génie civil :
 - dégrappage de la totalité du bitume existant
 - repose d'un nouveau revêtement bitumineux sur la partie amont
 - création d'une chambre compteur sur le quai Ami Chessex pour le raccordement à l'eau potable
- Paysagiste :
 - réfection des plates-bandes amont et centrale
 - création de nouvelles plates-bandes côté amont
 - plantation de nouveaux arbres, arbustes et plantes vivaces
 - pose de pavés pour délimiter les zones
 - changement des corbeilles à déchets et pose d'une fontaine
 - fouille pour la pose d'un tube PN 40mm pour l'eau courante
 - pose d'un gravier argilo-calcaire, type Gras d'Eney sur le cheminement aval
- Réseau d'eau
 - raccordement sur le quai Ami Chessex
 - installation d'un réseau d'eau pour faciliter l'arrosage des quais
 - installation d'une fontaine à eau
 - Raccordement du Kiosque de l'eau potable



5. COUTS DES TRAVAUX

Les coûts suivants sont des estimations chiffrées par notre Directeur de travaux, après consultation des entreprises du secteur :

Génie civil			
	• Travaux préparatoires (dégrappage)	CHF	61600.00
	• Traitement de HAP	CHF	57600.00
	• Revêtement bitumineux	CHF	31400.00
	• Chambre compteur, installation et taxes	CHF	20000.00
	Sous-total génie civil	CHF	170600.00
Paysagiste			
	• Installation de chantier	CHF	24000.00
	• Travaux de délimitation des surfaces	CHF	98700.00
	• Réfection de la plate-bande amont	CHF	9300.00
	• Réfection de la plate-bande centrale	CHF	33000.00
	• Plantation (arbres, arbustes et vivaces)	CHF	42800.00
	• Réfection du chemin aval	CHF	11300.00
	• Fouille pour l'eau courante	CHF	51200.00
	• Pose de poubelles, fontaine, chambre de visite	CHF	14800.00
	Sous-total paysagiste	CHF	285100.00
Sanitaire			
	• Pose d'un système d'arrosage et raccordement au kiosque	CHF	10500.00
	• Raccordement sur le quai Ami Chessex	CHF	5700.00
	Sous-total sanitaire	CHF	16200.00
Divers			
	• Coupe de deux arbres et mise à l'enquête publique	CHF	2500.00
	• Matériel pour la construction des bancs	CHF	8500.00
	• Location du domaine public à Montreux (coût estimatif)	CHF	5000.00
	Sous-total divers	CHF	16000.00
Honoraires	Direction des travaux	CHF	12000.00
Sous-total général		CHF	499900.00
TVA	8.1% : CHF 477100.-	CHF	38645.10
	2.6% : CHF 22800.-	CHF	592.80



Sous-total	Arrondi	CHF 539137.90
Divers et imprévus	5%	CHF 26956.90
TOTAL	Arrondi	CHF 566100.00

6. PROGRAMME DES TRAVAUX

La réalisation de ces travaux sera programmée suivant les disponibilités des entreprises mais si possible en septembre 2026.

7. AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

L'abattage de deux arbres devra être mis à l'enquête publique, avec un plan de situation à fournir.

8. ASPECTS FINANCIERS – PERSONNEL ET ENVIRONNEMENT

a. Financement et conséquences financières

Au 31 décembre de l'exercice précédent, les fonds disponibles en trésorerie étaient de CHF 1'099'493.33. Au 4 février 2026, ils se montent à CHF 1'488'827.07.

La Commune dispose d'une limite de crédit de CHF 1'030'000.00 sur son compte courant auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, elle s'élève à ce jour à CHF 430'000.00. Nous avons effectué un emprunt à court terme de CHF 600'000.- renouvelable de 3 mois en 3 mois (taux 0.90%) afin de financer des investissements réalisés (préavis 03/2024 apurement bâtiment multi-générationnel par exemple) et en cours de réalisation.

Sur la base du budget adopté de l'exercice en cours et des crédits d'investissements en cours de réalisation, le financement du présent préavis est assuré par un emprunt bancaire.

Sur le plan comptable, la durée d'amortissement est fixée à 40 ans dès 2027.

b. Charges financières

Charges financières annuelles théoriques (incidence sur le compte de fonctionnement)

Emprunt sur une durée de 40 ans :

Intérêts et amortissement CHF 566'100.- x 3.66 %
(système annuité fixe, taux d'intérêts 2%) CHF 20'719.25



c. Participation / subvention

Des subventions pour les plantations d'arbres, arbustes et la désimperméabilisations des sols sont accordées par la DGE (section nature dans le secteur bâti et nature).

Une participation à hauteur de 50% du tiers du coût total des travaux a été négociée avec le bureau Constantin.

d. Impact sur l'environnement

Une amélioration est apportée pour la faune et autres insectes avec une végétalisation et une arborisation plus importante des quais. L'écoulement des eaux de pluie et son absorption dans le terrain est privilégié ce qui permet de parer aux périodes de sécheresses en alimentant les systèmes racinaires des arbres.

e. Impact sur le personnel

Implication du service des forêts pour l'abattage de deux arbres et la fabrication des bancs. Le service voirie et espaces verts sera chargé de la réparation des murets, et de l'entretien des massifs fleuris dans les espaces en pierres existant.

9. RÉEXAMEN DU PROJET PAR LA MUNICIPALITÉ

À la suite des remarques formulées par la commission dans le cadre de l'examen du premier préavis n° 20/2025 du 2 février 2026, la Municipalité apporte les compléments suivants :

a. Raccordement à l'eau potable

La proposition de la commission, dans son rapport du 13 mars 2026, consistant à maintenir l'utilisation du raccordement existant paraît désuet au regard du dérèglement climatique. En effet, les périodes de sécheresse qui s'en suivent imposent de nouveaux défis à notre service des espaces verts, notamment en devant assurer tous les deux jours l'arrosage des espaces végétalisés de la commune.

Sur les quais, cela implique actuellement le déploiement, à chaque intervention, de plusieurs dizaines de mètres de tuyaux depuis le bâtiment de la vigne, ce qui engendre à la fois une contrainte physique importante et une perte de temps significative. La mise en place de la nouvelle canalisation, assortie de cinq points de raccordement, permettra de simplifier et d'optimiser considérablement ces opérations.

Par ailleurs, la solution visant à alimenter le kiosque au moyen d'une citerne d'eau, telle que suggérée par la première commission, ne paraît pas appropriée. En effet, l'eau stockée dans une citerne devrait faire l'objet d'un traitement, afin d'en garantir la qualité sanitaire. Une telle installation impliquerait en plus des démarches de conformité auprès de l'Office de la consommation (OFCO), ce qui alourdirait inutilement le dispositif.



S'agissant de la demande de la commission de passer sous le pont de la Veraye pour l'installation de la conduite, une demande de décision sur ce point a été adressée à la DGE-eau, qui confirme qu'elle préconise la pose des conduites sur la face aval des ponts et en dehors du gabarit hydraulique pour deux raisons :

1. La présence de conduite sous les ponts ou sur la face amont des ponts, particulièrement dans un cas comme celui de la Veraye où le gabarit est limité, accentue le risque d'embâcles par coincement des flottants.
2. Le deuxième point est la préservation de la conduite elle-même. Pour les mêmes raisons qu'au point 1, il y a un risque que la conduite soit arrachée et présente un point complémentaire à régler en cas d'événement. En cas de conduite électrique, il y a en plus un risque pour les intervenants sur le site pendant l'intervention.

La DGE-eau ajoute que la pose des conduites ailleurs que sous l'ouvrage ou sur la face amont est une prescription formulée systématiquement lors de la consultation pour de nouveaux projets. Cette clause est exprimée de la manière suivante : « *Les nouveaux équipements empruntant un ouvrage de franchissement ne doivent pas réduire le gabarit hydraulique, ni être fixés sur leur face amont.* ».

La carte des dangers met en évidence que le pont concerné constitue l'ouvrage le plus critique sur l'ensemble du cours de la Veraye. Celui-ci est déjà exposé dès un débit de crue de type Q30 en présence de flottants, situation hautement probable compte tenu de la couverture forestière en amont du bassin versant.

Cela étant, dans l'hypothèse où aucune alternative ne pourrait être retenue, il serait envisageable d'entrer en matière. Une telle option devrait toutefois être solidement motivée, les considérations esthétiques et financières ne pouvant, à elles seules, prévaloir.

Par ailleurs, une séance de coordination s'est tenue avec le coordinateur des espaces publics et des infrastructures du service des travaux publics de Montreux. La solution consistant en un raccordement sur le quai Ami Chesse, avec un passage en aval du pont, n'a suscité ni opposition ni difficulté particulière. Il est en outre précisé que l'installation sur le pont interviendra postérieurement aux travaux déjà planifiés sur cet ouvrage.

Enfin, une rencontre s'est déroulée en avril 2026 au Château de Chillon avec Mme Marta Dos Santos, directrice, afin d'évaluer leur intérêt pour un raccordement au réseau d'eau potable. Dans cette perspective, une participation aux coûts d'installation leur a été proposée. Le comité de l'association doit se réunir en juin, et cet objet sera inscrit à l'ordre du jour.

Au vu des éléments développés ci-dessus, la Municipalité estime respecter les directives cantonales.

b. Largeur des quais

La largeur des quais est de 2,80 mètres pour la partie amont et de 1,80 mètres pour la partie aval, ce qui fait 4,60 mètres de largeur. Cette largeur est conforme à l'utilisation des quais et à sa fréquentation par les piétons et les cyclistes, car d'après le diagramme fourni par la première commission, Norme VSS-72005 qui classe les largeurs par des



degrés de viabilité, nous pouvons accueillir jusqu'à 280 utilisateurs par heure pour un degré viable, et jusqu'à 470 utilisateurs par heure pour un degré plutôt viable, tout mode de déplacement confondu.

Pour rappel la partie après le château de Chillon jusqu'au débarcadère mesure 3,25 mètres de bitume côté amont et 1,10 mètres de revêtement calcaire côté aval, soit un total de 4,35 mètres, soit 25 cm de moins que ce que nous proposons.

Une augmentation de la zone bitumineuse de 1 mètre de large sur toute la longueur du quai engendre un coût supplémentaire d'environ CHF 21'000.-, aussi les subventions cantonales seront diminuées d'environ CHF 5'850.- pour la perte de surface perméable et environ CHF 975.- pour la perte de prairie.

Au vu de ces éléments, la Municipalité considère que la configuration actuelle des quais répond de manière adéquate aux exigences d'usage et aux normes en vigueur, tout en garantissant un équilibre entre sécurité et maîtrise des coûts et préservation des surfaces perméables.

c. Aménagements paysagers et mobilier

i. Aménagements paysagers

Une attention particulière a été portée aux aménagements paysagers. Avec l'appui de notre chef de projet, maître horticulteur, il a été décidé de privilégier des essences variées et complémentaires, tant par la floraison que par les couleurs, la persistance du feuillage et les fragrances de chaque arbre.

Il est également prévu la création d'une longue bande de verdure, le long du mur à l'entrée du quai, depuis le pont de la Veraye jusqu'à l'entrée piétonne du Clos de Chillon. Par ailleurs, trois îlots arborisés seront aménagés le long du cheminement bitumineux, en bordure du mur de vigne, afin de rompre l'effet rectiligne du quai.

Ces aménagements réduiront l'aspect uniforme actuel, apportant davantage de relief. La sinuosité ainsi créée limitera les perspectives linéaires entre la Veraye et le kiosque, contribuant à modifier la perception de l'espace et à réduire naturellement la vitesse et les déplacements des cyclistes.

Après concertation avec le maître horticulteur, la Municipalité a décidé de créer une bande de verdure à l'entrée du quai, en son centre, sur la ligne de séparation entre le revêtement bitumineux et la bande argilo-calcaire. Ces aménagements marqueront le renouveau du quai Alfred Chatelanat, tout en incitant les usagers (cyclistes et véhicules autorisés), à adopter une vigilance accrue.

S'agissant du parcours piétonnier longeant le bord du lac, la Municipalité estime qu'il n'est pas opportun de créer des courbes ou autres aménagements particuliers. Ce tracé linéaire le long du lac permet aux promeneurs de profiter pleinement de l'expérience offertes avec la vue sur le lac, les montagnes, les oiseaux, ainsi que les couchers de soleil.

La Municipalité considère dès lors qu'il est important de préserver cette vue dégagée sur le paysage, qui constitue une qualité essentielle de ce lieu.



ii. Mobiliers

Le mobilier sera constitué de la « Poubelle Riviera », qui équipera à terme les quais de toute la Riviera. Il sera complété par une fontaine en inox, en complète harmonie avec les poubelles.

Les bancs seront réalisés par nos services forestiers, qui disposent d'un savoir-faire et des compétences que la Municipalité tient à mettre en valeur. La Municipalité souhaite ainsi mettre en avant les ressources et les compétences internes, en s'appuyant sur une équipe expérimentée ayant déjà mené à bien des réalisations similaires. Nos réalisations envisagées répondront au même niveau de qualité.



10. Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

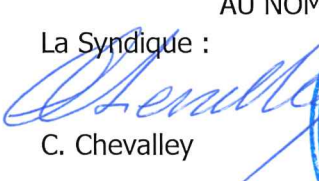
- vu** le préavis No 20/2025 de la Municipalité du 7 mai 2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 566'100.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection des quais,
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

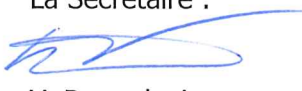
d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à la réfection des quais,
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 566'100.00 TTC au maximum,
3. de financer cette dépense de CHF 566'100.00 par un emprunt bancaire ;
4. De prendre acte que cet investissement sera amorti sur une durée de 40 ans, conformément aux nouvelles normes MCH2.

Ainsi adopté par la Municipalité le 7 mai 2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :  C. Chevalley

La Secrétaire :  V. Ramadani



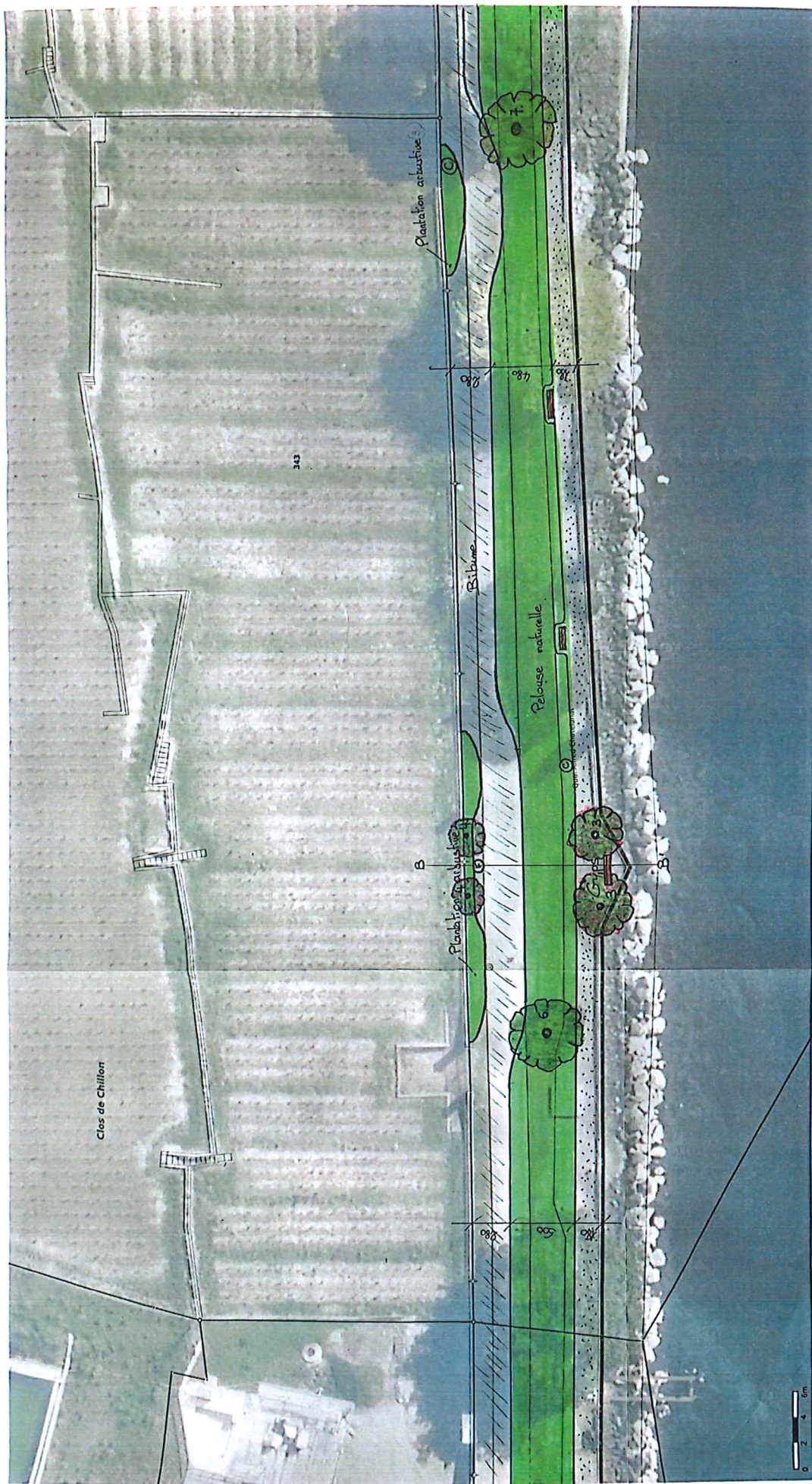
Délégué municipal : Monsieur Ph. Andler, Conseiller municipal

Annexes :

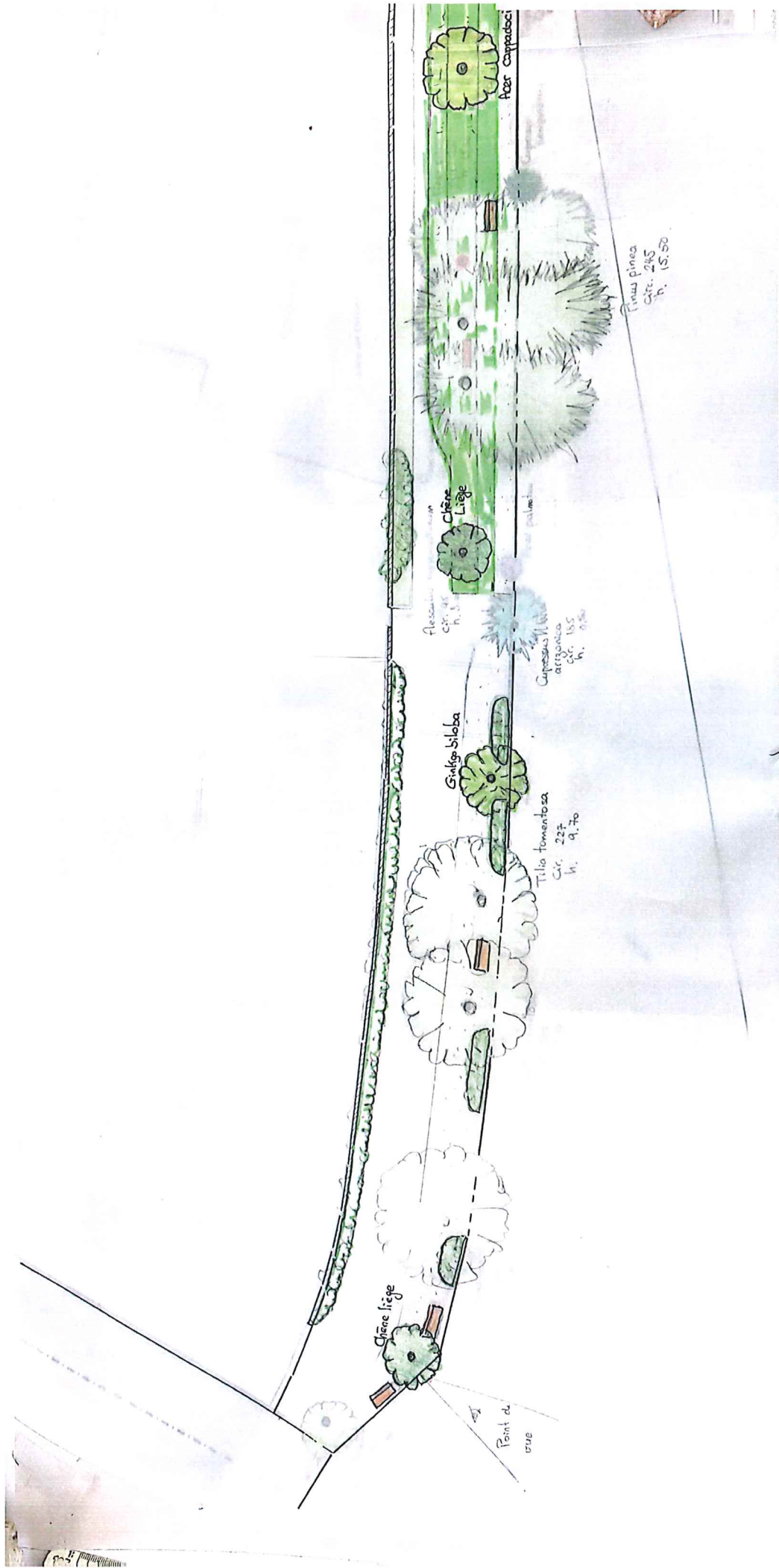
1. Plan de situation
2. Plan paysager
3. Dossier de végétation
4. Diagramme de normes VSS
5. Photos

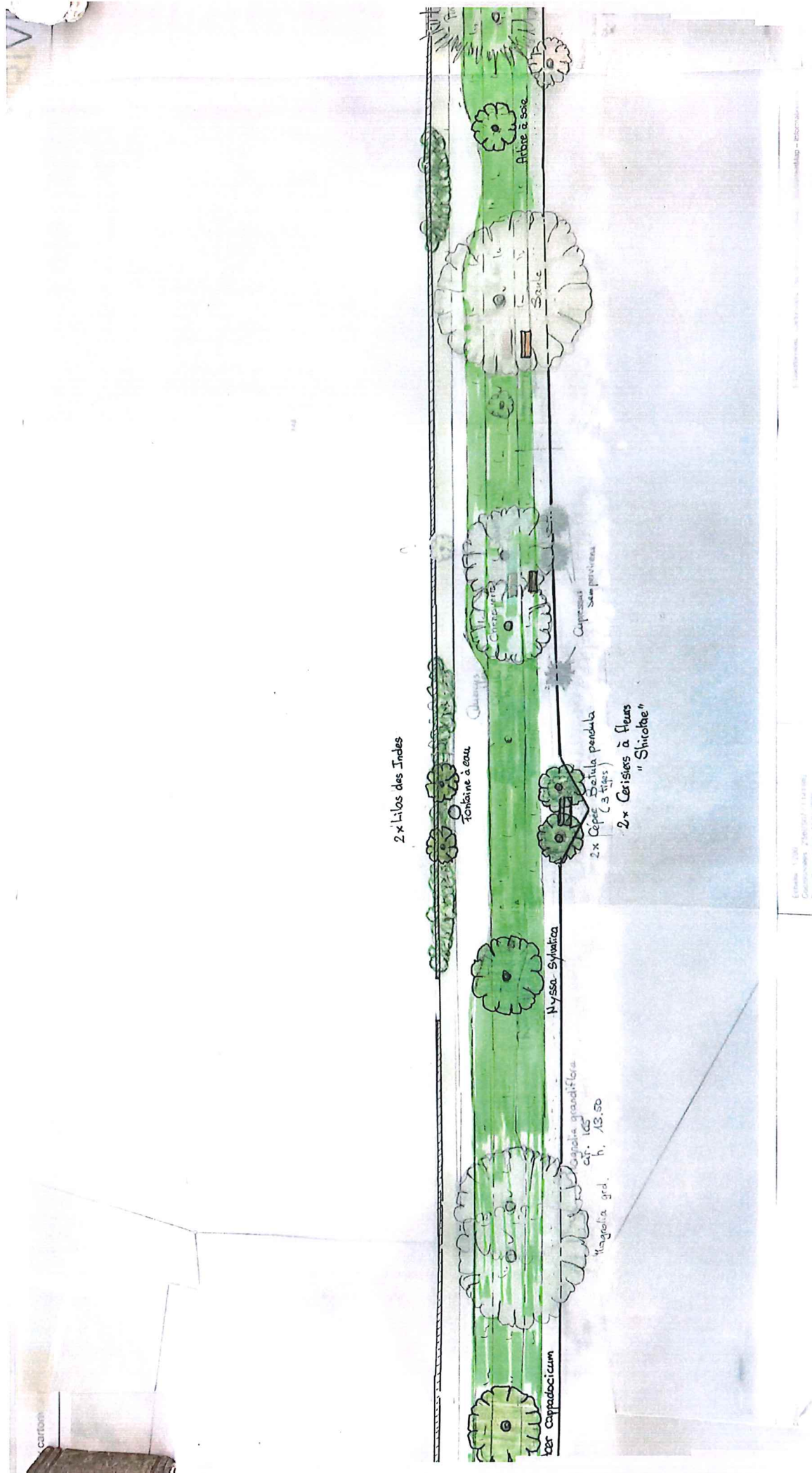


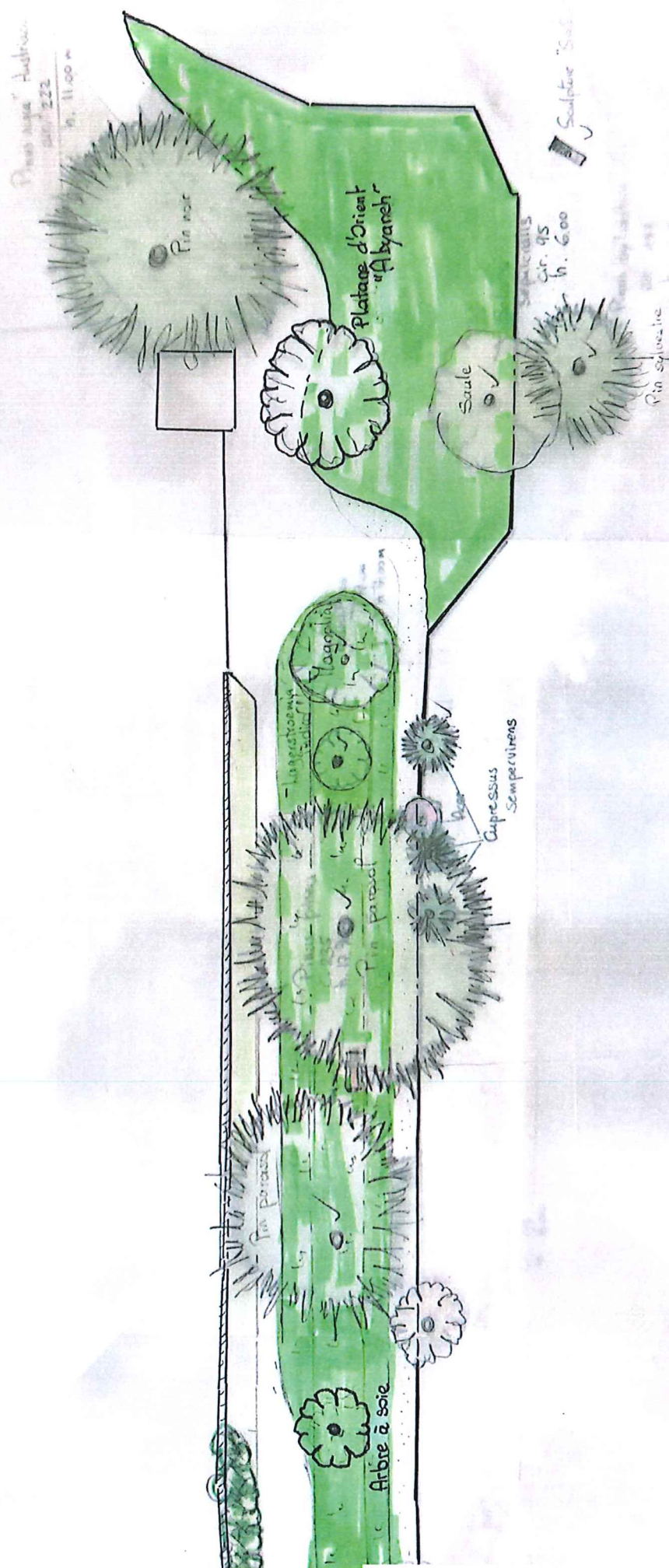














COMMUNE VEYTAUX

*Quai Alfred Chatelanat, rénovation et réaménagement du
quai*

Dossier Végétation

*Arbres d'avenues sur tige, (supportant le sec et le futur
réchauffement climatique) :*

⇒ Chêne liège – *Quercus suber*



⇒ Arbre à soie – *Albizia julibrissin*



⇒ Cerisier à fleurs – *Prunus* X « Accolade » et *Prunus serrulata* « Shirotae » odorant.



⇒ Arbre au quarante écus – *Ginkgo biloba*



⇒ Erable de cappadoce - *Acer cappadocium*



⇒ Tulépo noir – *Nyssa sylvatica*

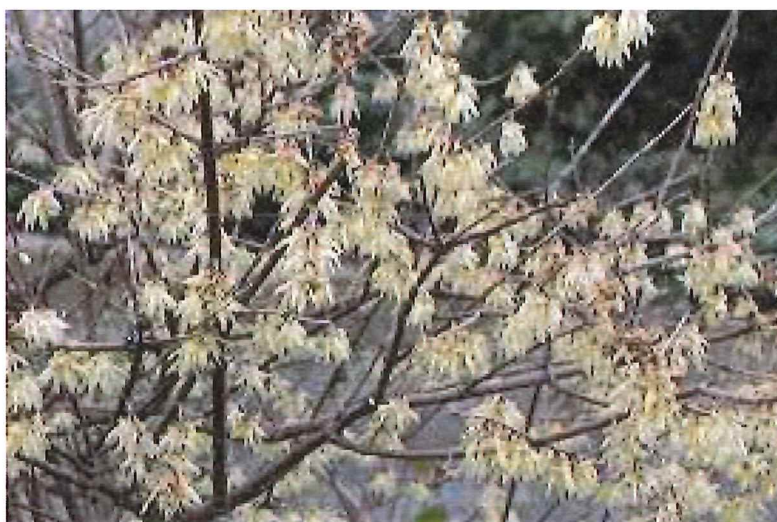


Arbrisseaux et arbustes divers (avec des floraison olfactives et échelonnées).

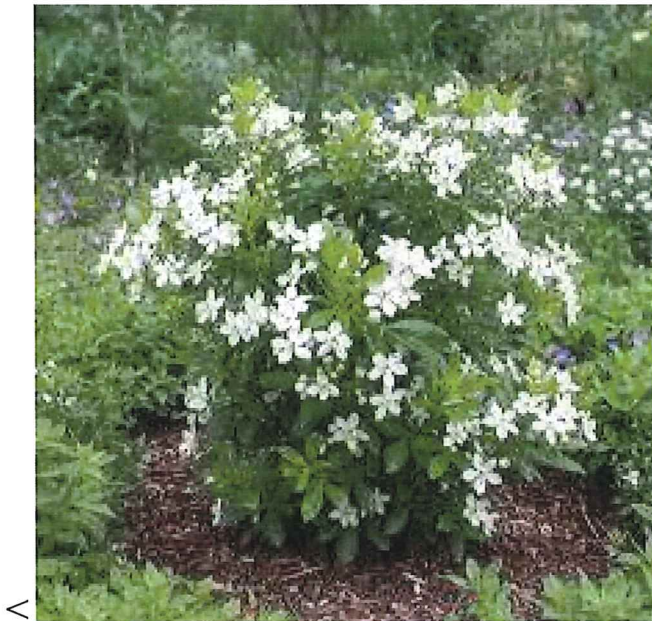
⇒ Abélie à grandes fleurs - *Abelia grandiflora*



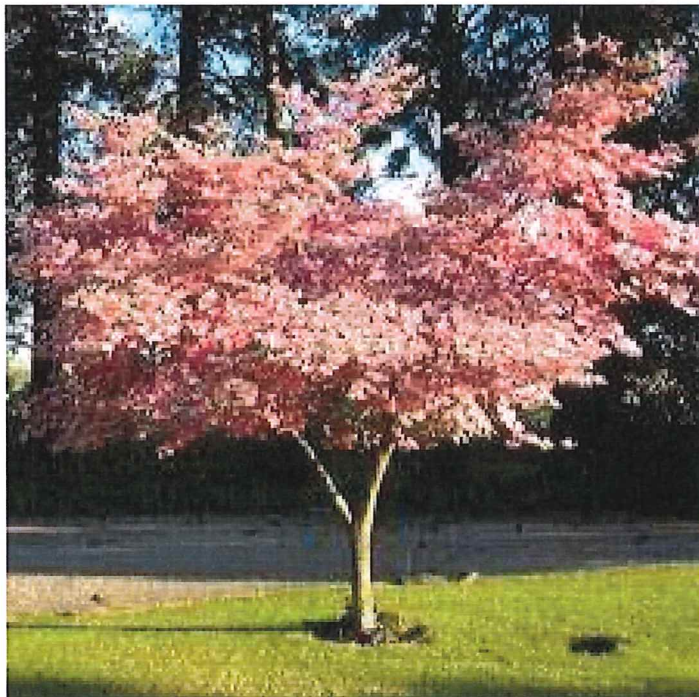
⇒ Calycanthe – *Chimonanthus praecox*



⇒ *Choisya ternata*



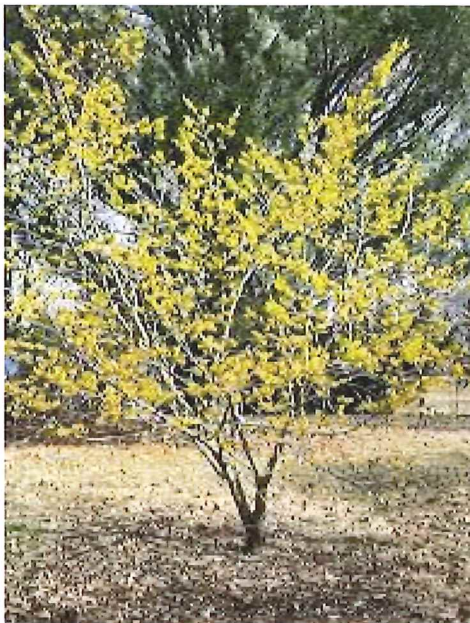
⇒ Cornouiller - *Cornus florida* Cherokee Chief



⇒ *Exochorda racemosa*



⇒ *Hamamelis* – *Hamamelis mollis* ou *intermedia*



⇒ *Hibiscus* – *Hibiscus syriacus* en divers cultivars



⇒ Forsythia intermedia « Mélée d'or »



⇒ Hortensia – Hortensia paniculata



⇒ Lilas des Indes – Lagerstroemia indica



⇒ Mahonia bealei



⇒ Bambou sacré - Nandina domestica



⇒ Osmanthe – Osmanthus fragans, heterophyllus etc...



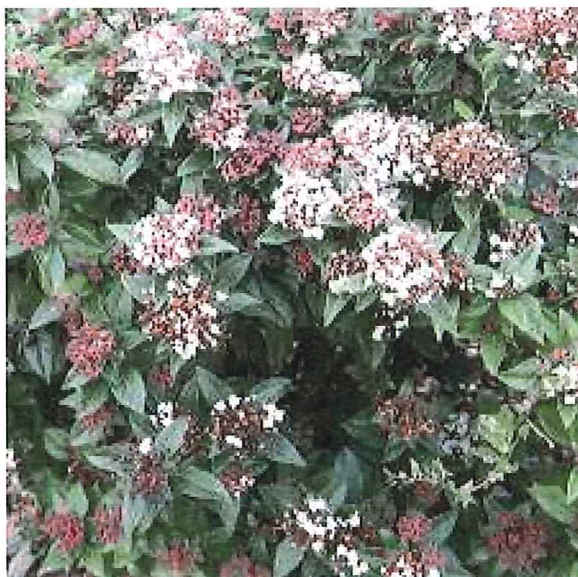
⇒ Lavande d'Afghanistan – *Perowskia atricipifolia*



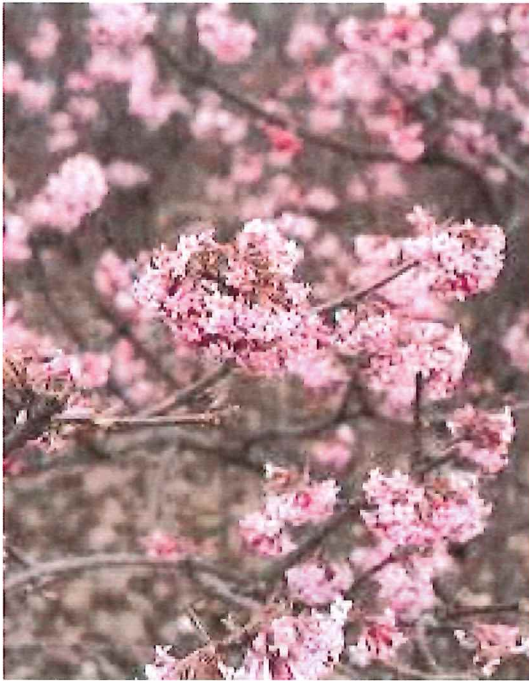
⇒ *Pittosporum tobira* et *tenuifolium*



⇒ Viorne Laurier tin - *Viburnum tinus* Eve Price



⇒ *Viburnum farreri* et *carlesii* « Aurora »



⇒ l'arbre au poivre - *Vitex agnus-castus*



Plantes vivaces et de couverture :

⇒ Gaura de Lindheimer - *Gaura lindheimeri*



⇒ G ranium en divers cultivars



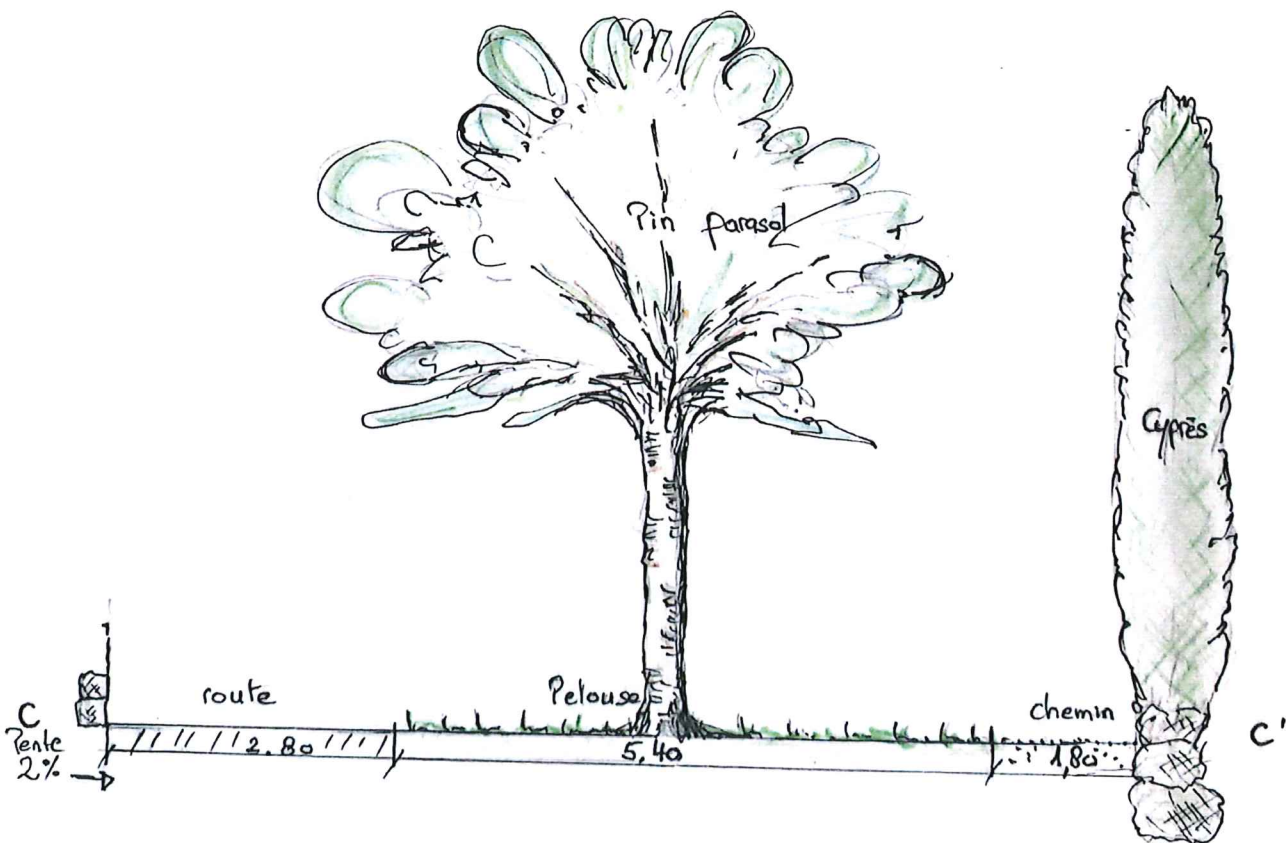
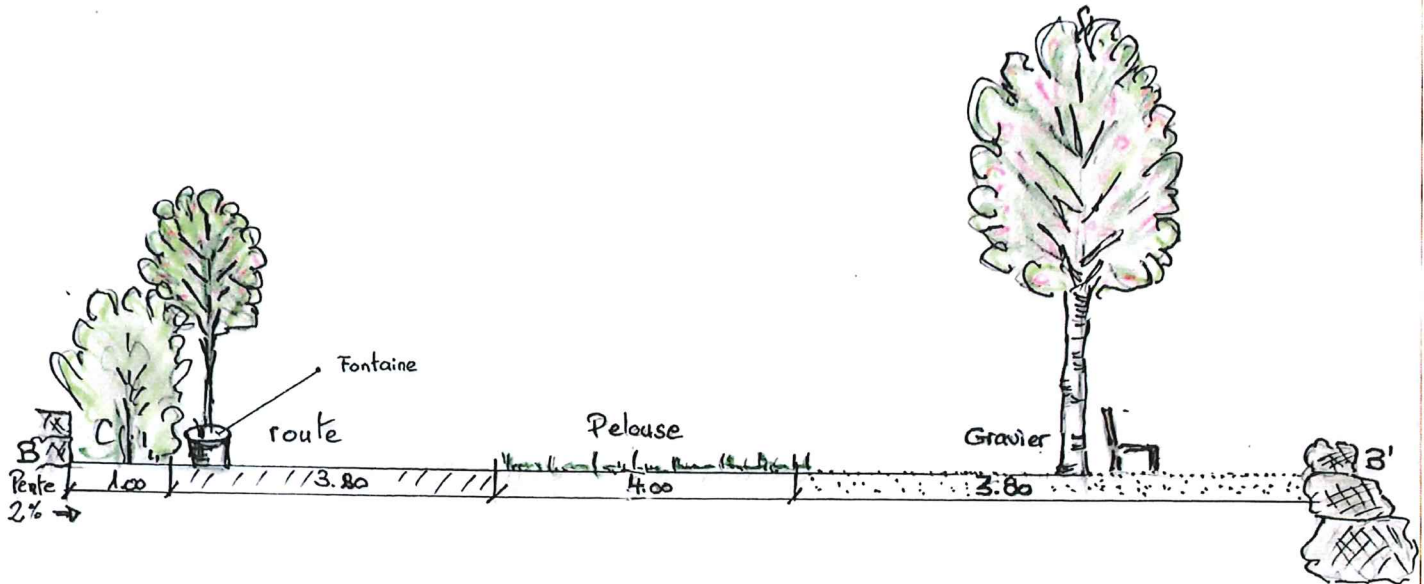
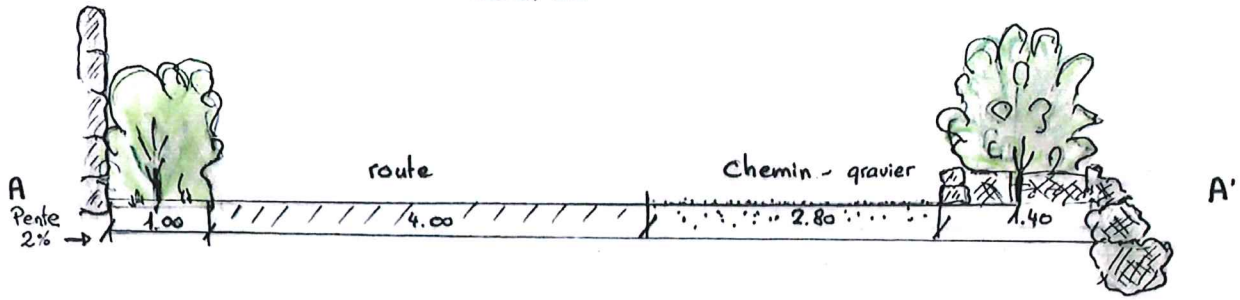
⇒ *Lavendula angustifolia* « Hidcote Blue »



⇒ Thym serpolet - *Thymus serpyllum*



- COUPES -



Ech: 1:50

VSS-72005

Mobilité piétonne

Conception et aménagement des surfaces utilisées conjointement par les piétons, les cyclistes et/ou d'autres véhicules

Le dimensionnement des aménagements utilisés conjointement par les piétons et les cyclistes dépend avant tout du volume de trafic: la largeur nécessaire augmente en effet proportionnellement à la fréquentation. Le diagramme illustré dans la figure 4, qui présente les différents degrés de viabilité, permet d'évaluer sommairement les aménagements existants et aide à en concevoir de nouveaux. Même si ce diagramme est utile pour entamer une recherche de solution, il ne remplace pas pour autant l'évaluation de la situation par des spécialistes.

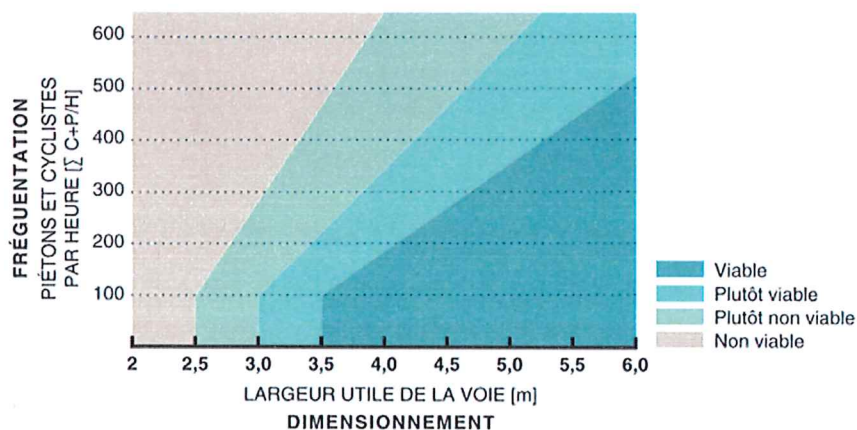


Fig. 4

Évaluation sommaire de la viabilité des voies utilisées conjointement par les piétons et les cyclistes

Recherche  Mon panier (0)Catalogue 

Système de collecte	
Bancs	
Fontaine à eau	
Gestion des déchets	
Nettoyage	

Assortiment / Fontaine à eau / Fontaine Fontana avec bouton-poussoir



Fontaine Fontana

No art.:

UO-UO00-00077



